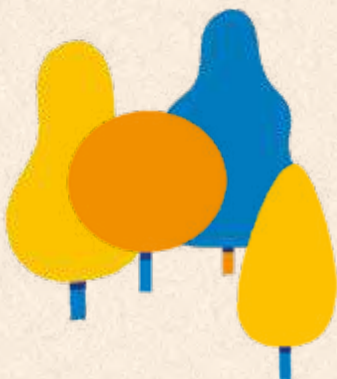


RÉPONSE ARGUMENTÉE



**SUR LA MÉTROPOLE,
QUELLES RÉPONSES FACE À L'URGENCE ?**



**Conseil de développement
Saisine**

Juin 2025

ÉDITO



Christelle SCUOTTO

Élue métropolitaine
déléguee au dialogue
citoyen

La santé mentale des jeunes est un sujet de préoccupation majeure pour la Métropole, qui a décidé d'en faire un axe clé de sa politique publique santé métropolitaine. Les professionnels de santé et les acteurs travaillant avec les adolescents et les jeunes adultes observent une forte détérioration de l'état de santé de la jeune génération ces dernières années. Offrir à cette génération en construction une meilleure qualité de vie est un défi immense, qui impose la mobilisation de tous. C'est ainsi que la Métropole a choisi de faire de la santé mentale des jeunes, le 1^{er} sujet dont elle saisisrait le nouveau Conseil de développement, pour ouvrir le débat sur ce sujet parfois tabou et nourrir ses décisions à venir d'observations et de préconisations citoyennes.

Nous remercions les membres du Conseil de développement pour leur investissement sur ce sujet, la qualité des débats citoyens qu'ils ont organisés et le choix réussi de méthodes innovantes comme le design-fiction, pour produire cet avis citoyen très riche auquel nous répondons aujourd'hui. Nous remercions également les citoyennes et citoyens qui ont répondu à l'appel à candidatures du Conseil de développement et se sont impliqués dans cette aventure collective. Nous retenons du récit de cette expérience lors de la présentation orale de l'avis que la qualité de l'avis citoyen produit résulte de la qualité du dialogue et des liens noués entre des citoyens et citoyennes de milieux sociaux et de générations très divers.



Martine OGER

Élue métropolitaine
déléguee à la santé

La santé mentale est intimement liée à la santé physique et la santé sociale. Elle est au carrefour de l'individu et de ses environnements de vie. Ainsi, c'est une action collective et coordonnée qui doit être menée pour stabiliser et améliorer certains signaux qui s'aggravent depuis une quinzaine d'années, notamment chez les jeunes. À l'image de cette saisine, la Métropole s'engage avec détermination sur cet enjeu et mobilise de nombreux partenaires dans leurs compétences respectives. L'élaboration collective du contrat local de santé métropolitain, récemment adopté, en est une illustration.

Agir pour la santé mentale des jeunes ne peut se faire sans les acteurs travaillant chaque jour auprès d'eux. Aussi, comme le mentionne l'avis, le premier cercle des relations sociales des jeunes joue un rôle déterminant pour écouter, repérer ou orienter. Nous pensons aux parents bien entendu, mais aussi aux jeunes entre eux et à la communauté éducative et socio-éducative notamment. Parents, jeunes, professionnels, bénévoles, tous peuvent être concernés par la situation d'un jeune en souffrance et doivent pouvoir trouver des ressources pour lui proposer de l'aide.

La Métropole est très vigilante sur les enjeux d'accessibilité et de disponibilité des lieux de soutien sur le territoire. Leur répartition et leur lisibilité sont à conforter.

Puisqu'il n'y a pas de santé sans santé mentale et que les troubles psychiques nous concernent toutes et tous, nous-mêmes parfois, nos proches, la Métropole s'engage à aborder la santé mentale sous un angle positif, constructif et sans tabou.

Merci à toutes et tous et bonne lecture

Christelle SCUOTTO et Martine OGER



SOMMAIRE

LE CONTEXTE	P.5
L'INSTRUCTION	P.6
LES RECOMMANDATIONS	P.7
CE QUE NANTES MÉTROPOLÉ A COMPRIS	P.8
LA RÉPONSE ARGUMENTÉE	P.10
Mieux diffuser l'information sur la santé mentale	10
1. Réaliser un guide santé mentale à destination du grand public	10
2. Contribuer à la rubrique « santé » de la Boussole des Jeunes	11
3. Contribuer à l'organisation des Semaines d'Information Santé Mentale à l'échelle métropolitaine	12
4. Promouvoir les initiatives métropolitaines visant changer le rapport des jeunes au smartphone et aux réseaux sociaux	13
Améliorer le maillage territorial des espaces d'écoute et d'accompagnement	14
1. Soutenir la création de 2 permanences supplémentaires de la Maison des adolescents et d'une équipe mobile	14
2. Soutenir le déploiement du dispositif « Ambassadeurs en santé mentale » sur le territoire métropolitain	15
3. Promouvoir le projet de « Feel-good » ou « santémentalomètre », pour évaluer sa santé mentale au collègue	16
Formation des acteurs proches et des jeunes	17
1. Renforcer le financement des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale	17
2. Contribuer au déploiement des formations aux compétences psychosociales	18
CONCLUSION	P.19

LE CONTEXTE

Le 6 mars 2025, le Conseil de développement a remis son avis citoyen en réponse à la première saisine formulée par Nantes Métropole depuis sa refondation fin 2022. Cette saisine, qui portait sur le sujet de la santé mentale des jeunes de la métropole nantaise, s'inscrit dans le cadre d'une action volontariste engagée par la Métropole sur les questions de santé.

En effet, la santé constitue une priorité majeure pour la Métropole. Elle a d'abord fait l'objet, dès 2022, d'une vaste démarche d'évaluation participative intitulée « Une métropole en pleine santé pour tous ». Déjà, les citoyens et acteurs institutionnels et associatifs investis dans cette démarche avaient pointé l'importance d'assurer une bonne prise en compte des enjeux de santé mentale dans l'action de la collectivité, dans un contexte de dégradation préoccupante des indicateurs en la matière, en particulier concernant le public jeune. Par exemple, les 18-24 ans étaient 20,8 % à être concernés par la dépression en 2021, contre 11,7 % en 2017.

Ce travail participatif a permis de poser les bases de la première politique publique santé métropolitaine adoptée en juin 2023, qui fait de l'objectif « Favoriser la bonne santé mentale des métropolitains » l'un de ses 6 axes prioritaires. Il se déploie notamment au sein du contrat local de santé métropolitain, qui vient d'être adopté en partenariat avec l'Agence régionale de santé, la Préfecture, le Centre Hospitalier Universitaire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et chacune des 24 communes, et qui prévoit la mise en œuvre de nombreuses actions coordonnées entre tous ces acteurs.

Aussi, la métropole a accueilli le premier colloque international « Villes et santé mentale » en 2022, donnant lieu à « l'appel de Nantes » co-signé avec de nombreuses villes.

Dans ce contexte, la Présidente de la Métropole, Johanna Rolland, avait souhaité approfondir le sujet spécifique de la santé mentale. Le Conseil de développement a été saisi en avril 2024, à l'occasion de sa première Agora, en lui demandant de conduire une réflexion portant sur la santé mentale des jeunes habitants de nos territoires urbains, péri-urbains et ruraux, afin d'enrichir et guider l'action de la Métropole sur le sujet.

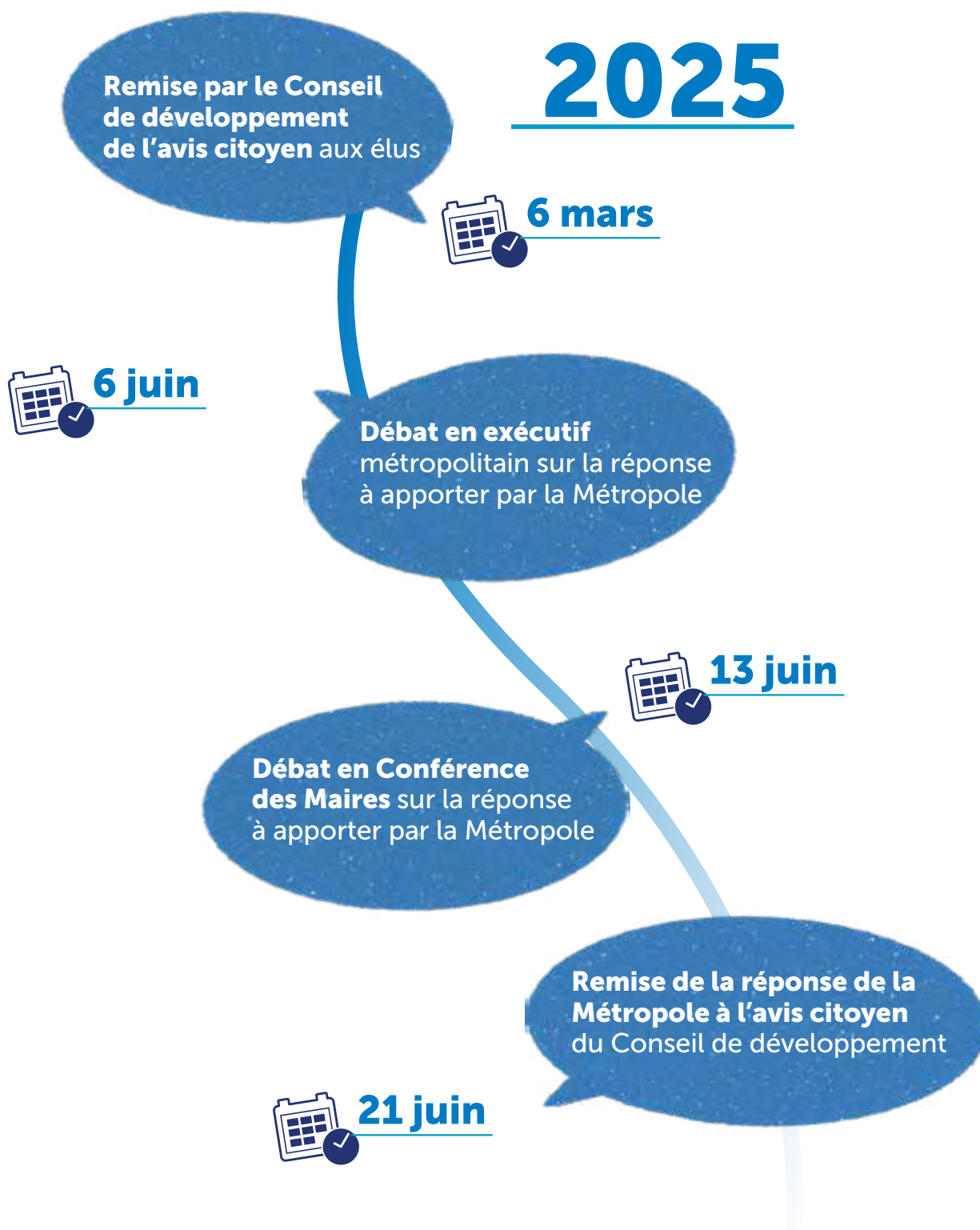
En réponse, de mai 2024 à février 2025, le Conseil de développement a construit et mené une démarche participative et qualitative. Elle s'est traduite par la constitution d'un panel citoyen, l'organisation d'entretiens avec des acteurs et experts locaux, et l'animation de 3 ateliers et d'une conférence-débat. Dans ce cadre, le Conseil de développement a prêté une attention particulière à la variété des âges et des communes de résidence représentés au sein du Conseil et du panel citoyen, afin de garantir la diversité des points de vue. Ses membres ont par ailleurs imaginé une démarche inédite pour traduire les préconisations citoyennes issues de ces 3 ateliers, en utilisant le design fiction pour créer trois « artefacts » ou « morceaux de futur » venant illustrer et mettre en scène les propositions. L'ensemble constitue l'avis citoyen « Santé mentale des jeunes sur la métropole, quelles réponses face à l'urgence », qui a été remis aux élus le 6 mars dernier, et auquel la Métropole apporte aujourd'hui sa réponse.

« La psychiatrie est une spécialité médicale mais la santé mentale est une culture : on peut chacun, à son niveau, apporter son soutien. » (Extrait de l'avis du Conseil de développement)

L'INSTRUCTION

La présente réponse argumentée de la Métropole de Nantes aux recommandations et préconisations citoyennes, résulte d'un travail d'instruction technique et politique de l'avis.

Conformément à la délibération portant sur la refondation du Conseil de développement, un temps d'échange a été organisé avec les instances métropolitaines – l'exécutif métropolitain du 6 juin 2025 et la conférence des maires du 13 juin 2025 – pour élaborer cette réponse.

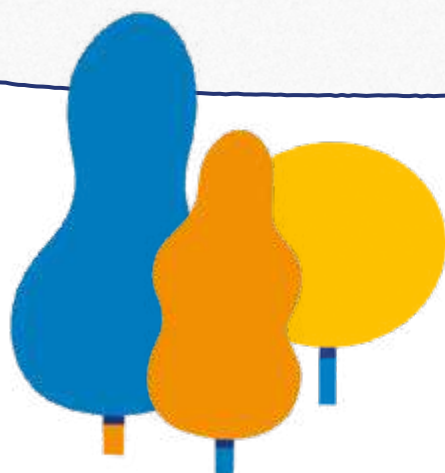


LES RECOMMANDATIONS



Extraites de l'avis citoyen « Santé mentale des jeunes sur la métropole, quelles réponses face à l'urgence ? » -
Conseil de développement de Nantes Métropole – Mars 2025

- Avoir des informations claires sur les offres en matière de santé mentale
- Renforcer l'accès territorial aux parcours d'aides et de soins
- Libérer la parole / «mettre des mots sur les maux» (sensibiliser, déstigmatiser)
- Renforcer les espaces d'écoute de qualité
- Renforcer les espaces de soutien des parents d'adolescents
- Renforcer les actions de prévention dès le plus jeune âge (collégiens)
- Former les acteurs proches des jeunes à mieux repérer les signaux faibles et orienter.
- Développer les compétences psycho-sociales (CPS)
- ARTEFACT - Groupes de parole mensuels (éducation par les pairs)
- ARTEFACT - Le Feel-good, évaluer sa santé mentale au collège
- ARTEFACT - L'appli Défis pour changer son rapport au smartphone et aux réseaux sociaux





CE QUE LA MÉTROPOLE A COMPRIS

Les élus de Nantes Métropole ainsi que les agents de la Direction Santé Publique remercient sincèrement le Conseil de développement pour son engagement et la qualité de cet avis, tant dans le document écrit que lors de la présentation orale aux élues. Les propositions permettent d'enrichir l'action publique en faveur de la santé mentale des jeunes. La démarche innovante de design fiction permettant de traduire des préconisations citoyennes en actions futures, en prototypes, a été particulièrement appréciée.

Cet avis, nourri d'apports d'expertises et riche de témoignages d'élus, de professionnels, de bénévoles œuvrant principalement dans le domaine de la santé et de la jeunesse, et de citoyens, vient ainsi enrichir les diagnostics existants et éclairer la Métropole sur les leviers d'accélération de son action en faveur de la santé mentale des jeunes.

Le Conseil de développement a choisi d'aborder ce sujet en centrant ses réflexions autour de la question suivante : « **Autonomie et santé mentale des jeunes dans la métropole : quelles clés d'action, quels lieux et quels liens pour en prendre soin ?** ».

Cet avis s'attache à rappeler le fait que, malgré les grands changements et l'autonomisation inhérents à cette période de la vie, les jeunes ne sont pas à appréhender comme un groupe isolé. Ils sont connectés et soutenus par les autres tranches d'âges.

Cet avis se centre sur l'importance et l'enjeu des interventions dites de premier niveau, c'est-à-dire celles réalisées par l'entourage des jeunes : leurs amis, familles, certains professionnels et les jeunes entre eux. Cette focale permet de rendre visible la prise en charge de la santé mentale effectuée par la société civile, en complément ou parfois en autonomie des prises en charge par les professionnels de santé.

S'agissant des prises en charge médicales, la Métropole partage le constat d'une offre de soins sous dotée et la nécessité d'un engagement national plus fort pour apporter une réponse à la hauteur des besoins en psychiatrie et en pédopsychiatrie. La Métropole actionne tous les leviers à sa disposition pour renforcer pas à pas le système de santé.

La majorité des recommandations citoyennes relevées dans l'avis portent spécifiquement sur le renforcement et **l'accompagnement de cette prise en charge citoyenne** qui peut s'enclencher lorsque des symptômes apparaissent.

Les réflexions des citoyens, menées initialement sur la tranche d'âge des 15-25 ans, ont abouti sur des préconisations en matière de prévention en amont de cette période, notamment au collège, mais également, sur des propositions ciblant **la « prévention primaire » pour toutes et tous**, pour éviter l'apparition de troubles ou dégradations de la santé mentale.

Conscients que tout ne peut se jouer par cette prise en charge citoyenne, certaines propositions portent sur les possibilités de **relais et d'appuis vers les professionnels spécialisés en santé mentale**. L'avis souligne tout particulièrement le besoin d'**améliorer l'accessibilité des dispositifs d'aides** et leur répartition sur le territoire. Il invite également à porter une attention particulière aux jeunes faisant face à une imbrication de problématiques (fragilités familiales, isolement, discriminations...).

Au-delà des préconisations, les citoyens ont partagé leurs observations, leurs vécus et ont relevé un certain malaise, un mal-être de nombreux jeunes, un désenchantement générationnel chez certains jeunes face à une société « en décalage » et un avenir incertain, nourri par des causes structurelles telles que l'impact du COVID-19 et par des facteurs sociaux et environnementaux. Pour les citoyens, ce sentiment de rupture avec la société actuelle souligne l'importance de considérer **la santé mentale des jeunes générations comme un défi collectif** pour lequel chaque structure, chaque adulte auprès des jeunes a un rôle à tenir.

Ainsi, face à ce défi, la Métropole a fait le choix d'investir pour sa jeunesse, aux côtés de l'État (prévention, organisation des soins) et des autres collectivités (communes, département, région). Sur le territoire, la Métropole agit en coordination et en soutien aux communes, en contribuant à la complémentarité des moyens.

La mise en œuvre du contrat local de santé à l'échelle métropolitaine de 2025 à 2029 permet de créer un espace de travail collectif entre plusieurs institutions engagées sur cet enjeu avec la Métropole et les communes : Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Education Nationale, Préfecture, CHU de Nantes et Caisse d'allocations familiales.

La démarche engagée en 2024 entre la Métropole et Ville de Nantes avec la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé, pour porter un plan d'action partagé en santé mentale, s'inscrit en complémentarité avec la dynamique collective du contrat local de santé, notamment en renforçant les moyens mobilisables.



LA RÉPONSE ARGUMENTÉE

MIEUX DIFFUSER L'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Pour répondre aux préconisations de l'avis citoyen « *d'avoir des informations claires sur les offres en matière de santé mentale* », Nantes Métropole considère qu'il est en effet crucial de promouvoir la santé mentale dans une approche positive et de rendre plus accessibles aux jeunes et leurs parents les dispositifs d'aides et d'orientation.

1. RÉALISER UN GUIDE SANTÉ MENTALE À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Pour la Métropole, l'enjeu de lisibilité du parcours et des offres en matière de santé mentale est clairement identifié. C'est pourquoi, dans le contrat local de santé qu'elle vient de conclure avec l'État, les communes et plusieurs partenaires, la Métropole s'est engagée à **créer et diffuser un « guide santé mentale » à destination du grand public**. Ce guide sera mis en ligne à l'automne 2025. Il répondra à plusieurs enjeux identifiés dans l'avis citoyen : s'entendre sur une définition commune de la santé mentale, partager les signes de détresse psychologique, connaître les numéros d'urgence et les lieux d'accompagnement existants. Il sera diffusé auprès du grand public à l'occasion des semaines d'information en santé mentale et disponible au sein des accueils communaux, des structures partenaires et associatives.

EN RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

Enrichir « Le guide santé mentale »

Nantes Métropole s'engage à porter, notamment au sein du guide santé mentale, la définition retenue par le Conseil (page 10 de l'avis) qui distingue la santé mentale et la maladie mentale, ainsi relève l'importance du soutien de premier niveau

Amplifier la diffusion du guide et déployer un kit d'appropriation du guide

Nantes Métropole s'engage à amplifier la diffusion prévue du guide santé mentale, en ciblant particulièrement les espaces qui accompagnent les jeunes

En appui, elle accompagnera sa diffusion, avec des propositions pour une meilleure appropriation des notions et conseils proposés dans le guide : programmation de conférences grand public, organisation d'ateliers de sensibilisation pour les acteurs, événements artistiques et culturels dédiés aux jeunes, etc

Réaliser un guide santé mentale des jeunes de 15-25 ans

La Métropole réalisera un guide santé mentale spécifiquement dédié aux 15-25 ans (repères, ressources, adresses, ...) et associera des jeunes, des parents et des acteurs jeunesse et santé du territoire à sa réalisation





2. CONTRIBUER À LA RUBRIQUE « SANTÉ » DE LA BOUSSOLE DES JEUNES

La Métropole va prochainement améliorer l'accessibilité des offres d'accompagnement et de soins disponibles sur le territoire en matière de santé mentale, en contribuant à la création d'une rubrique « santé » sur le site national [La Boussole des Jeunes](#). La Boussole des Jeunes est un dispositif national qui vise à lutter contre le non recours, notamment en matière de santé. Le site permet de mettre en relation des jeunes avec des professionnels adaptés à leur situation. Nantes Métropole fait partie des tous premiers territoires couverts de la Région Pays de la Loire. La Boussole « santé » sera en ligne d'ici fin 2025.

EN RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

Contribuer au dispositif national La Boussole des Jeunes

Nantes Métropole s'engage à contribuer à la création de la rubrique « santé » sur le site national «La Boussole des Jeunes

LA BOUSSOLE DES JEUNES

La Boussole des jeunes est un service numérique national destiné aux 15-30 ans. Son objectif est de leur proposer des services susceptibles de les aider dans des domaines comme l'emploi, la formation, le logement ou la santé.

Ces services sont portés par des acteurs locaux (associations, missions locales, bailleurs sociaux, éducateurs, structures information jeunesse...) qui s'engagent à contacter rapidement le jeune (entre 1 et 7 jours) pour qu'il puisse effectivement bénéficier du service sélectionné.

Les jeunes se connectent sur le site boussole.jeunes.gouv.fr et indiquent le nom de leur commune ou leur code postal. Ils précisent la thématique dans laquelle ils souhaitent trouver des réponses (emploi, formation, santé, logement...) et renseignent, s'ils le souhaitent, des informations sur leur profil et leur situation. En fonction des informations saisies, le site leur présente une série d'offres de services simples à comprendre et faciles à mobiliser. Si le jeune est intéressé par une offre, il peut laisser un numéro de téléphone portable ou une adresse afin que le professionnel le recontacte et concrétise avec lui l'accès au service demandé.



3. CONTRIBUER À L'ORGANISATION DES SEMAINES D'INFORMATION SANTÉ MENTALE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Nantes Métropole partage pleinement le point de vue des citoyens sur l'enjeu de la lutte contre les discriminations qui créent des freins dans l'accès aux soins.

Les stigmatisations, quelles qu'elles soient, doivent être combattues car elles font le lit des discriminations potentielles. La Métropole, par son marqueur sur l'égalité qui charpente toutes les politiques publiques, est déterminée à agir sur ce sujet.

En réponse à la recommandation « Libérer la parole » / « mettre des mots sur les maux » / « sensibiliser, déstigmatiser », la Métropole soutiendra en 2025 les communes et les acteurs organisant sur le territoire métropolitain des événements lors des [Semaines d'Information sur la Santé Mentale](#) (SISM). Les SISM ont lieu chaque année en France en octobre. Elles fédèrent de nombreux acteurs et communes et leur permettent de déployer de manière coordonnée des événements variés sur les territoires pendant 2 semaines. En 2025, pour la première fois, les SISM auront une dimension métropolitaine. Elles seront sur le thème « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ». Lors de ces semaines, toute personne, organisme ou institution souhaitant agir contre le tabou de la santé mentale peut proposer un événement.

Ainsi, **Nantes Métropole a décidé de soutenir cette édition en mettant à disposition des partenaires des moyens de communication et de coordination** tel que la centralisation des propositions de contributions des acteurs du territoire (une adresse email dédiée sera créée). Lors des SISM 2025, le guide santé mentale métropolitain sera largement diffusé, y compris sur l'espace public.

EN RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

Soutenir le déploiement métropolitain des semaines d'information sur la santé mentale.

Nantes Métropole soutiendra le déploiement des initiatives sur les communes de la métropole, pour l'édition 2025 des SISM

LES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE (SISM)

Depuis 1990, les SISM sont LE moment privilégié pour promouvoir la santé mentale. Pendant ces deux semaines, les organisations associatives, les institutions, les professionnels de la santé volontaires organisent des événements sur l'espace public. Les objectifs des SISM :

1. **PROMOUVOIR** une vision globale de la santé mentale, à partir de la thématique définie chaque année
2. **INFORMER** sur la santé mentale, les troubles psychiques, les possibilités de rétablissement, les droits et la variété des ressources existantes (promotion, prévention, éducation, soins, accompagnements, entraide, etc.)
3. **DÉSTIGMATISER** les troubles psychiques en favorisant le partage du savoir expérientiel et déstigmatiser les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales.
4. **FAVORISER** le développement des ressources individuelles, sociales et environnementales pour prendre soin de la santé mentale de la population
5. **FÉDÉRER** les personnes qui souhaitent agir en faveur de la santé mentale, construire des événements en partenariat local et ouvrir des débats citoyens
6. **FAIRE CONNAÎTRE** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien de proximité et une information fiable sur la santé mentale

Plus d'informations : semaines-sante-mentale.fr



4. PROMOUVOIR LES INITIATIVES MÉTROPOLITAINES VISANT CHANGER LE RAPPORT DES JEUNES AU SMARTPHONE ET AUX RÉSEAUX SOCIAUX

En réponse à la proposition de « **créer un défi pour changer son rapport au smartphone et aux réseaux sociaux** », la Métropole est soucieuse des conséquences négatives avérées sur les apprentissages et la santé mentale des jeunes, qui peuvent découler d'un usage excessif des écrans et/ou des réseaux sociaux.

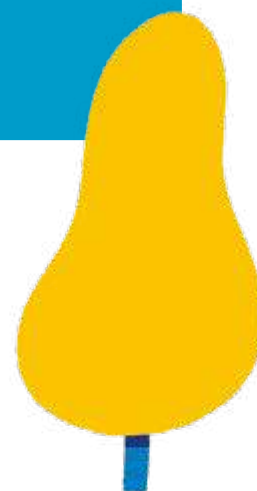
La proposition d'un défi collectif qui promeut une prise de recul sur notre rapport au smartphone et aux réseaux sociaux présente de nombreux intérêts. D'abord, elle cible un usage précis du quotidien qui peut parfois avoir un impact direct sur la santé mentale, par exemple la dégradation de l'estime de soi chez les jeunes filles augmente en regard de l'usage des réseaux dits « sociaux ». Elle permet également d'aller au-delà de la question du smartphone en lui-même et d'entrer dans les multiples usages que l'on en a. Par ailleurs, elle ne porte pas sur un interdit strict de l'usage du smartphone, qui paraît peu compatible avec nos fonctionnements actuels (des jeunes mais pas que). Enfin, elle propose de s'engager en équipe, en famille, afin de créer du lien intergénérationnel. Ce type de défi permet d'engager des échanges et réflexions collectives sur la place des smartphones dans nos quotidiens. Il s'inscrit en complémentarité des réponses aux besoins d'aides exprimés par les parents sur la gestion des écrans au quotidien.

Nantes Métropole porte une politique publique « numérique responsable » inscrite dans un usage maîtrisé et inclusif du numérique. De nombreuses villes et structures du territoire s'engagent dans des défis en lien avec les écrans, notamment dans les écoles primaires.

EN RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

Étudier les opportunités d'adaptation des applications et défis existants pouvant répondre au défi visant à « Changer son rapport au smartphone et aux réseaux sociaux »

Construire collectivement un kit ressource sur l'usage des écrans pour les parents et les professionnels du territoire





AMÉLIORER LE MAILLAGE TERRITORIAL DES ESPACES D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT

En réponse aux préconisations de l'avis citoyen quant au renforcement de « l'accès territorial aux parcours d'aides et de soins », au soutien des « espaces d'écoute de qualité » pour les jeunes et aussi des « espaces de soutien des parents d'adolescents », le nouveau contrat local de santé, récemment voté par le conseil métropolitain, mobilise la Métropole et ses partenaires sur ces enjeux à travers les actions suivantes.

1. SOUTENIR LA CRÉATION DE 2 PERMANENCES SUPPLÉMENTAIRES DE LA MAISON DES ADOLESCENTS ET D'UNE ÉQUIPE MOBILE

Le Conseil a réalisé une cartographie des lieux ressources existants sur le territoire métropolitain, à destination des jeunes et leur santé mentale. Cette cartographie partielle pourra être complétée avec les autres lieux accueillant des jeunes et leurs parents, sur les communes de la métropole comme par exemple : à Rezé, aux Sorinières et à Vertou, les Points d'Écoute pour les Parents, ou encore, à Nantes et à Rezé, les Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes. Ces [Points d'accueil et d'écoute jeunes](#) sont des services anonymes et gratuits, assurés par des psychologues à destination des jeunes de 12 à 25 ans. Ils jouent un rôle de prévention et d'accompagnement des jeunes et des familles.

Aussi, la Maison des adolescents (MDA) a été identifiée dans l'avis citoyen comme l'un de ces espaces d'écoute de qualité. La MDA est lieu ressource et d'accueil pour parents, familles et entourages des adolescents, et aussi pour les professionnels des champs social, médico-social, sanitaire, éducatif et de l'animation. Mais la MDA est surtout un lieu d'écoute et de soutien pour les 11-21 ans. L'accueil y est confidentiel, anonyme et gratuit. Plusieurs antennes de la MDA existent sur le département de Loire-Atlantique., mais sur la métropole, la MDA n'est présente qu'au 7 rue Julien Videment à Nantes.

Partageant le constat posé par les citoyens sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité des espaces d'écoute proposés, au regard notamment des lieux d'habitation et d'apprentissage des jeunes et face à la forte augmentation des demandes à la MDA, liées à une souffrance psychique des jeunes accrue depuis la crise covid, **Nantes Métropole a décidé d'étoffer la présence de la MDA sur la métropole nantaise.**

Cette présence renforcée de la MDA permettra de réduire les inégalités d'accès aux offres d'accompagnement et de soins de santé observées au regard des données socio-démographiques, de l'implantation et du volume d'accueil des établissements scolaires, du recensement des lieux d'écoute ados-parents existants, des solutions de mobilités, mais également de répondre à la nécessité de soutenir des acteurs de première ligne, parfois isolés ou démunis.

EN RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

Financer la création de 2 nouveaux lieux d'accueil des adolescents et leurs famille

Nantes Métropole soutient donc financièrement la création de 2 lieux supplémentaires de présence sur son territoire. Ces 2 permanences seront intercommunales et ouvriront dès 2025 : une sur le sud-ouest (Bouaye), et une sur le nord-est de la métropole (Thouaré). Sur le territoire de chaque permanence, la Métropole sera en appui de la MDA pour réunir et fédérer les acteurs du territoire. L'objectif sera de favoriser les liens entre les acteurs pour améliorer et fluidifier les accompagnements des jeunes.

Soutenir la création d'une équipe mobile d'accueil des adolescents et leurs proches.

La Métropole a décidé de soutenir la création une équipe mobile métropolitaine pour appuyer le rayonnement de la MDA sur l'ensemble du territoire métropolitain.

À NANTES, UNE MAISON DES ENFANTS

Pour compléter l'action métropolitaine et s'adapter aux problématiques psychologiques qui apparaissent de plus en tôt dans les parcours de vie, la Ville de Nantes porte le projet de création d'une Maison des enfants (6-11 ans) sur le territoire. Portée et située à Nantes dans sa première phase de déploiement et de structuration, elle pourrait à terme élargir son action sur le territoire métropolitain.



2. SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « AMBASSADEURS EN SANTÉ MENTALE » SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

En réponse à la préconisation de « *soutenir les actions de prévention par les pairs* », **Nantes Métropole a décidé, avec ses partenaires, dans le cadre du contrat local de santé, de soutenir le déploiement du dispositif « Ambassadeurs santé mentale »**. De nouvelles missions d'Ambassadeurs Santé Mentale vont ainsi être financées par l'ARS et seront déployées sur le territoire métropolitain dès 2025.

EN RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

Faire connaître et valoriser le dispositif « Ambassadeurs Santé Mentale » auprès des 24 communes

Réaliser, avec l'Agence Régionale de Santé, un bilan du déploiement en 2025 des Ambassadeurs Santé Mentale sur le territoire métropolitain afin de veiller au maillage territorial et de pouvoir lever les freins existants le cas échéant.

LE DISPOSITIF « AMBASSADEURS SANTÉ MENTALE »

Il forme et accompagne un groupe de volontaires en service civique à la sensibilisation des jeunes de 16 à 25 ans (collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, jeunes en décrochage scolaire etc.) à la question de la santé psychique en déconstruisant les préjugés et en leur donnant les informations nécessaires pour accéder aux services et à leurs droits dans ce domaine. C'est un projet d'engagement citoyen au service du bien être des jeunes avec 3 objectifs principaux : réduire la stigmatisation en santé mentale, favoriser le repérage des signes de souffrance psychique et orienter si besoin vers des dispositifs de prévention et de soins. L'apprentissage de pair-à-pair a pour but de renforcer les relations, de développer l'empathie et la confiance en soi.



3. PROMOUVOIR LE PROJET DE « FEEL-GOOD » OU « SANTÉMENTALOMÈTRE », POUR ÉVALUER SA SANTÉ MENTALE AU COLLÈGE

L'avis citoyen a prototypé un projet de construction par des élèves d'un « santémentalomètre » sur des ateliers au sein des établissements scolaires. Cet artéfact, imaginé par le panel citoyen auteur de l'avis, veut répondre à l'enjeu de « renforcer les actions de prévention dès le plus jeune âge (collégiens) ». L'idée de construire cet outil d'évaluation entre pairs, sur plusieurs semaines, dans le cadre de sa classe ou de son collège, en étant encadrés par des adultes responsables de la programmation et du déroulement des ateliers est très intéressante. Ces conditions de réalisation sont un gage de succès d'une telle démarche de prévention en santé. Le déploiement de ce type de démarche sur le temps scolaire devrait s'appuyer sur le soutien de l'Éducation Nationale.

EN RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

Promouvoir le « feel-good »

La Métropole s'engage à porter à connaissance cet outil auprès de l'Éducation Nationale et du Pôle Régional Compétences Psycho Sociales (organisation chargée du déploiement de programmes de développement des Compétences psychosociales)*

Soutenir l'expérimentation d'un « Feel-good » Nantes Métropole s'engage à soutenir financièrement une expérimentation à la demande des acteurs intervenant auprès des jeunes et reposant sur des méthodes probantes, dans le cadre du CLS en 2026



* Des Pôles régionaux Compétences psychosociales ont été créés sur instruction interministérielle en 2022 pour « permettre à tous les enfants de développer leur compétences psychosociales (CPS) pendant toute leur croissance et dans tous les milieux pour que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement favorable à la santé »

REGARD SUR L'ARTEFACT – GROUPES DE PAROLE MENSUELS (ÉDUCATION PAR LES PAIRS)

L'avis citoyen porte son attention sur la création d'espace d'écoute de qualité et l'importance de l'entraide par les pairs. Les avis recueillis par le Conseil de développement lors de la soirée débat qu'il a organisé le 30 janvier 2025 avec le grand public révèlent des positions partagées sur cette proposition. Nantes Métropole rejoint les vigilances relevées par le Conseil : elle nécessite une implication des adultes pour, à leur juste place, faire exister et soutenir ces espaces de paroles pour les jeunes et pour ne pas les dupliquer de manière identique mais de plutôt s'adapter à chaque contexte.

Nantes Métropole partage l'objectif d'aider les jeunes à mieux nommer leurs vécus et ressentis. Les programmes de développement des compétences psychosociales, notamment des compétences cognitives que la Métropole s'engage à soutenir y contribueront.



LA FORMATION DES ACTEURS ET DES JEUNES

En réponse aux besoins exprimés de « *former les acteurs proches des jeunes (enseignants, animateurs, ...)* à mieux repérer les signaux faibles et orienter », de « *développer les Compétences psychosociales* » et de savoir « *mettre des mots sur ses maux* » Nantes Métropole s'engage spécifiquement sur ces enjeux pour pérenniser et étendre le financement des modules de formation existants.

1. RENFORCER LE FINANCEMENT DES FORMATIONS AUX PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

Les formations « Premiers Secours en Santé Mentale » (PSSM) sont des formations citoyennes accessibles à toutes et tous. Comme le souligne l'avis citoyen, cette formation reconnaît le fait que nous pouvons tous agir à notre niveau.

Les professionnels intervenant au quotidien auprès des jeunes - enseignants, animateurs, éducateurs, etc. - sont particulièrement intéressés par ces formations. En effet, les lieux d'enseignement, les centres socio-culturels, les Espaces Jeunes, sont en première ligne face aux difficultés de santé mentale des jeunes. Un module « Jeunes » a été spécialement développé pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs.

Il est primordial que ces lieux soient des espaces protecteurs et de ressourcement. Les professionnels au contact des jeunes doivent être formés pour savoir repérer et intervenir face aux dégradations de la santé mentale rencontrées par certains d'entre eux. Même si ces dégradations sont parfois momentanées et rapidement résolues, la posture professionnelle adaptée des adultes les encadrant est un élément déterminant dans cette évolution favorable.

La formation « Premiers Secours en Santé Mentale », à l'image de la formation premiers secours « physiques », forme des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

Dans son plan d'action, la Métropole propose et finance déjà jusqu'à 5 formations standards par an à destination des acteurs du territoire, soit 80 personnes formées chaque année. Ces formations rencontrent un franc succès.

EN RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

Pérenniser le financement des formations standards aux premiers secours en santé mentale pour les acteurs des 24 communes travaillant auprès du public

Apporter un financement supplémentaire pour des modules « jeunes »

Il s'agit, pour la Métropole, de former, d'ici 2028, 250 adultes qui travaillent ou vivent avec des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs aux premiers secours en santé mentale

Contribuer au déploiement du « module Ados » des Formations Premiers Secours en Santé Mentale

Premiers Secours en Santé Mentale France développe un module de sensibilisation aux Premiers Secours en Santé Mentale à destination des adolescents eux-mêmes. La Métropole est attentive à la parution de ce module et sa mise en œuvre, pour l'intégrer dans ses propositions de formations. Appuyés par les adultes formés au module « jeunes », ces adolescents formés pourraient renforcer la prévention in situ par les pairs

2. CONTRIBUER AU DÉPLOIEMENT DES FORMATIONS AUX COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

Les compétences psychosociales (CPS) sont les compétences qui nous donnent la capacité à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne – par exemple, la capacité à : développer des relations constructives, réguler ses émotions, avoir conscience de soi, « *savoir mettre des mots sur ses maux* ». Améliorer les CPS permet d'agir sur différentes problématiques, comme la réduction des addictions, des problèmes de santé mentale, de violence, ou améliorer le climat et la réussite scolaire. Ces compétences peuvent être enseignées et renforcées tout au long de la vie.

Des programmes de développement des CPS sont développés par de nombreuses structures qui travaillent auprès des jeunes.

L'Éducation Nationale est impliquée dans le déploiement des CPS. Elle fait partie des institutions signataires du contrat local de santé métropolitain. Dans ce cadre, **la Métropole portera à connaissance des institutions signataires cette préconisation forte formulée par les citoyens.**

Ces programmes de développement sont aussi déployés par le pôle Compétences Psychosociales InteractionS¹ Pays de la Loire. Des programmes de formations de formateurs CPS sont en effet financés par l'Agence Régionale de Santé et accessibles gratuitement pour les acteurs du territoire, au sein du Pôle.

EN RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À :

Réunir les acteurs concernés ainsi que l'ARS pour planifier de concert le déploiement des nouvelles actions métropolitaines de formation de formateurs, d'acteurs et de jeunes aux compétences psychosociales

Proposer aux agents et élus des 24 communes concernés par la thématique jeunesse un programme de sensibilisation aux compétences psychosociales.



Proposer aux communes le déploiement d'interventions auprès des enfants pour développer leurs compétences psychosociales, sur des temps périscolaires. Ces actions visant les enfants en classe de CM1/CM2 permettraient de préparer l'entrée au collège et dans l'adolescence.

1. *InteractionS* Pays de la Loire rassemble six structures régionales, reconnues dans leurs missions d'appui aux acteurs en santé publique et en promotion de la santé : Association Addictions France, Promotion Santé Pays de la Loire (anciennement IREPS), Mutualité Française Pays de la Loire, ORS Pays de la Loire, Observatoire Régional de la Santé, Planning Familial Pays de la Loire, Union Régionale Pays de la Loire de la Fédération Addiction.

CONCLUSION



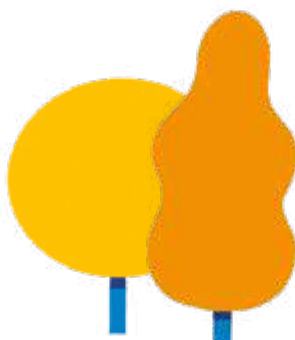
Dans un contexte où 67% des français de plus de 18 ans considèrent que le soutien de l'entourage fait partie des solutions les plus efficaces et où 24% trouvent honteux le fait de parler de ses problèmes psychologiques à certaines personnes de l'entourage (famille, amis ou les deux), l'avis du Conseil de développement est particulièrement en phase en axant sa démarche sur l'accompagnement de premier niveau (les proches) et sur la qualité de l'écoute reçue lorsqu'il s'agit de parler de sa santé mentale.

Éclairée par cet avis riche d'enseignements, Nantes Métropole va donc renforcer ses actions et s'engage dès 2025 : amplification de la diffusion du guide de la santé mentale, création de permanences supplémentaires de la Maison des Adolescents et d'équipes mobiles sur le territoire.

Dès 2026, la Métropole s'engage notamment à financer la formation de 250 adultes au module « jeunes » des premiers secours en santé mentale d'ici 2028 et à mobiliser ses partenaires dans le développement des compétences psychosociales.

L'action métropolitaine en santé publique, y compris en santé mentale, s'inscrit sur le temps long en suivant le principe d'universalisme proportionné, c'est-à-dire : agir pour toutes et tous, en assumant des moyens renforcés pour celles et ceux qui ont le plus besoin.

Enfin, au-delà du champ de la prévention et de l'accompagnement, objet de l'avis citoyen, Nantes Métropole s'engage, par l'ensemble de ses compétences, à permettre à toutes et tous des cadres de vie plus favorables à la santé mentale. Par ses actions en matière de logement, d'urbanisme favorable à la santé, de mobilités actives, de biodiversité, de transition écologique, la Métropole agit pour répondre aux défis climatiques et sociaux, qui comme évoqué dans l'avis citoyen, participent pour une part, au mal-être de certains jeunes. Citons par exemple une action métropolitaine : la charte de l'arbre qui porte le projet 3/30/300 : 3 arbres vus depuis sa fenêtre ; 30% de canopée dans chaque quartier ou dans chacune des vingt-quatre communes de la métropole ; et vivre à moins de 300 mètres d'un lieu arboré et ombragé. Les études scientifiques montrent que, en plus des effets positifs sur l'environnement lui-même, augmenter les opportunités de contacts réguliers avec la nature est un élément protecteur de notre santé mentale. C'est une des nombreuses actions « gagnant-gagnant » qui apporte des co-bénéfices : pour notre santé humaine et pour la santé de la planète, dont nous dépendons.



EN RESUMÉ, LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE LA MÉTROPOLE



1/ Mieux diffuser l'information sur la santé mentale, ses enjeux et les aides disponibles

- Amplifier la diffusion du guide santé mentale grand public
- Créer un guide santé mentale spécifique pour les jeunes
- Construire un kit ressource sur l'usage des écrans pour les parents et les professionnels

2/ Améliorer le maillage territorial des espaces d'écoute de qualité

- Soutenir l'ouverture de 2 lieux de présences supplémentaires de la Maison des adolescents (MDA) sur le territoire
- Soutenir le déploiement d'une équipe mobile métropolitaine pour appuyer le rayonnement de la MDA sur l'ensemble du territoire métropolitain
- Promouvoir le projet de « Feel-good » ou « santémentalomètre »



3/ Soutenir la formation des acteurs et des jeunes

- Financer des modules standards des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale
- Financer des modules « jeunes » des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale
- Sensibiliser aux compétences psychosociales des agents et des élus des 24 communes concernés par la thématique jeunesse

PLUS D'INFORMATIONS

Tous les éléments sur la démarche et l'avis du Conseil de développement : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/>

